



**Mme Muriel PENICAUD**  
**Ministre du Travail**

**M. Gérald DARMANIN**  
**Ministre de l'Action et des Comptes publics**

**M. Olivier DUSSOPT**  
**Secrétaire d'État chargé de la Fonction publique**

Montreuil, le 28 mars 2019

**Objet : Préavis de grève de 0 h à 24 h pour les journées des 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29 et 30 avril 2019**

Madame et Messieurs les Ministres,

Le pays traverse une crise sociale et politique d'une gravité exceptionnelle. Le mouvement des gilets jaunes et les luttes engagées dans la période démontrent que le monde du travail, la jeunesse, les retraités rejettent massivement la politique antisociale du gouvernement et sont disponibles pour la mobilisation collective. La Fédération CGT des Services publics s'en félicite. Notre organisation dénonce la féroce répression d'Etat visant celles et ceux qui luttent.

Dans ce contexte, le gouvernement s'acharne à porter de nouveaux coups, visant en particulier la Fonction publique.

Elaboré de manière parfaitement autoritaire, rejeté par l'ensemble des organisations syndicales représentatives, le projet de loi rendu public mi-février constitue une offensive majeure contre les fondements statutaires et donc contre la démocratie :

- développement du recrutement contractuel, c'est-à-dire de la précarité, des inégalités entre agents, du recrutement clientéliste ou partisan, faisant peser des risques majeurs sur l'égalité de traitement entre usagers
- affaiblissement des libertés syndicales et des organismes de représentation, exposant les agents à l'arbitraire des directions
- généralisation de l'individualisation et du caractère aléatoire des rémunérations, facteurs d'inégalités et de précarité pour les personnels
- engagement d'un processus de démantèlement et de privatisation de notre outil paritaire national et solidaire de formation professionnelle, le CNFPT
- allongement du temps de travail avec la remise en cause des protocoles locaux de mise en place des 35 heures dans les collectivités territoriales

Les projets gouvernementaux concernant notre système de retraite sont également porteurs de reculs dramatiques.

Pour ces raisons, nous revendiquons :

-Le retrait du projet de loi Fonction publique

-Le dégel immédiat du point d'indice de la Fonction publique et l'augmentation des salaires du public et du privé sur la base du SMIC à 1 800 €, des pensions et des minimas sociaux ;

-La sauvegarde et le développement de notre système de protection sociale et de retraite, et le retrait du projet de système par points voulu par le gouvernement

-Le rétablissement de l'Impôt Sur la Fortune ;

-L'arrêt des suppressions de postes et fermetures des services publics, la réouverture de services publics et sociaux de proximité pour répondre aux besoins des populations dans une organisation équilibrée et écologiquement responsable des territoires, le réengagement financier de l'Etat dans le financement des services publics

-Le recrutement massif d'emplois statutaires et l'ouverture des postes nécessaires

-L'arrêt de toute augmentation du temps de travail et sa réduction à 32h par semaine;

Afin de permettre aux personnels d'exprimer leurs revendications et de prendre des décisions d'action, la Fédération CGT des Services publics dépose **des préavis de grève de 0 h à 24 h pour les journées des 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29 et 30 avril 2019** pour l'ensemble des agents de la Fonction publique territoriale et pour les salariés relevant de la partie privée de notre champ fédéral (entreprises de l'eau et de l'assainissement, thanatologie, secteur privé du logement social).

Notre organisation reste disponible pour toute négociation sur les revendications du personnel, tant sur le plan national que local.

Nous vous adressons, Madame et Messieurs les Ministres, nos sincères salutations.

Pour la Fédération CGT des Services publics,



Baptiste TALBOT  
Secrétaire général